Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-46_2026-DE

PLEUCADEUC
• Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 4-2026
Délibération : 46-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 19 à partir de 19 :44

Votants : 15 puis 19 à partir de 19 :44
Pouvoirs : 3 puis 1 à partir de 19 :44

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia (arrivée 19 :43), LANOË Rudy, RIO Letitia (départ 19 :35), GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne, RACOUET Philippe (arrivée 19 :32), ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, MACÉ Laëtitia, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LEMIERRE Jim (arrivée 19 :44).

Absent excusé : LABORDERIE Romain (pouvoir à Rudy), RIO Létitia (pouvoir à Loïc)

Retards : ROUX Patricia (pouvoir à Nathalie), RACOUET Philippe, LEMIERRE Jim (pouvoir à Jean-François)

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Hélène

++++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT : CFU 2025 ET AFFECTION DEFINITIVE DU RESULTAT

VU l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, relatif à la présentation du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'article 145 de la loi n° 2022-1276 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023, ouvrant une nouvelle période de candidatures à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) pour les comptes de l'exercice budgétaire 2025 ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 242 modifié par la loi de finances pour 2019 ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique (CFU) se substitue, à titre expérimental, au compte administratif et au compte de gestion, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-46_2026-DE

CONSIDÉRANT que cette expérimentation vise à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, tout en garantissant la transparence et la qualité des comptes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le CFU permet une présentation synthétique des résultats, du bilan et des taux de contributions et produits afférents, facilitant ainsi la lisibilité de la situation financière de la commune ;

CONSIDÉRANT que le compte financier unique pour l'exercice 2025 du budget assainissement a été établi conformément aux règles comptables applicables et soumis à l'approbation du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'exercice 2025, tels que présentés dans le CFU, à savoir :

PLEUCADEUC - Assainissement de Pleucadeuc - CFU - 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	317 328,09	119 123,00	436 451,09
	Recettes réalisées (1)	B	94 938,16	137 114,24	232 052,40
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	387 000,00	111 710,89	498 710,89
	Dépenses réalisées (1)	E	63 919,80	97 389,07	161 308,87
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	31 018,36	39 725,17	70 743,53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	69 671,91	-7 412,11	62 259,80
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	100 690,27	32 313,06	133 003,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C – F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	100 690,27	32 313,06	133 003,33

CONSIDÉRANT la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2025, telle que détaillée dans le tableau ci-dessous :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultats reportés	-7 412.11	69 671.91
Opérations de l'exercice	39 725.17	31 018.36
Totaux	32 313.06	100 690.27
Reste à réaliser	0.00	0.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le Compte Financier Unique (CFU) du budget Assainissement pour l'exercice 2025, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Article 2 : D'affecter le résultat de l'exercice 2025 (32 313.06 € en fonctionnement) comme suit :

- **En fonctionnement : 13 996.91 € au compte R002 ;**
- **En investissement : 18 316.15 € au compte 1068.**

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-46_2026-DE

Article 3 : De donner pouvoir au maire ou à son représentant pour effectuer les formalités nécessaires à la transmission du CFU aux services de l'État et au comptable public.

Vote à l'unanimité :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré, le 30 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.